

**QUOTA DES PRESTATIONS SAGE-FEMME REMBOURSEES PAR LA MUTUELLE**

**Votre nom et prénom :**

**Les prestations des sages-femmes sont remboursées** (partiellement pour les préparations à l'accouchement et totalement pour les consultations pré et post-natales) **à concurrence d'un certain nombre** (variable selon les prestations). Cette feuille vous permettra de comptabiliser les prestations que vous avez eues avec chaque sage-femme que vous rencontrez, où que ce soit (hôpital, domicile, maison de naissance...) et qui vous ont tarifé leurs services. *Vous saurez ainsi quand votre mutuelle n'acceptera plus d'opérer au remboursement des prestations supplémentaires au quota.*

**Il vous suffit de noter (ou faire noter par la sage-femme) la date et le nom de la sage-femme que vous avez vue dans la case correspondant à la prestation.**

**1/ Les préparations à l'accouchement**

**Le quota maximum est de 110** et chaque case vaut 5.

Si la préparation est individuelle (maximum 11 remboursées), il faut utiliser 2 cases

Si la préparation est collective avec 2 à 5 mamans (maximum 13 remboursées), il faut utiliser 1 case 1/2

Si la préparation est collective avec 6 à 10 mamans (maximum 22 remboursées), il faut utiliser 1 case

A noter : les différents types de préparations sont combinables


## **2/ Les consultations prénatales**

**Le quota maximum est de 12 consultations dont : 1 pour l'ouverture du dossier sage-femme et 11 pour les consultations suivantes. Il est possible de cumuler le même jour une consultation prénatale et une préparation à l'accouchement.**

Ouverture	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11

## **3/ Les consultations postnatales immédiates jusque jour 5 après accouchement**

**Le quota maximum est de 1 consultations par jour excepter le J0 ou deux consultations peuvent être nécessaires. Les consultations d'allaitement ne peuvent être tarifées que au delà de J5**

J0	J1	J2	J3	J4	J5
J0					

## **4/ Les consultations postnatales après le jour 5 depuis l'accouchement**

**Le quota maximum est de 9 consultations dont : 6 consultations (comprenant les 3 consultations d'allaitement possibles) et 3 consultations sur motivation de la sage-femme. Pour la suite, des consultations postnatales sont encore possibles avec la prescription d'un médecin**

1	2	3	4	5	6
1. motivée	2. motivée	3. motivée	Sur prescription	Sur prescription	Sur prescription